



Le 24 juin 2025

CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES VITRY, CHAMPAGNE ET DER

**Procès-verbal de la séance du
Mardi 20 mai 2025 à 18h00**
à la Salle des Fêtes de SAINT-OUEN-DOMPROT

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Président de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER.

M. le Président remercie Monsieur COQUIN de l'accueil dans cette magnifique salle et puis on est heureux d'être ici parce que Saint-Ouen possède une belle école du milieu rural. D'ailleurs elle apparaît dans notre compte administratif, à travers les investissements des écoles et du périscolaire sur tout le territoire.

M. COQUIN présente sa commune :

« Je suis très heureux de vous accueillir dans notre petite commune. Notre village est peuplé de 205 habitants. Nous avons 2 églises classées et heureusement pour compenser financièrement, 5 éoliennes depuis une dizaine d'années qui nous font bénéficier de 15.000,00 € par an d'IFER. Saint-Ouen a la chance d'avoir une école primaire mais qui est menacée d'une fermeture de classe tous les ans. Pour essayer de redynamiser la commune le Conseil va créer un lotissement avec 8 terrains à bâtir, cédés à prix très attractifs, en privilégiant à de jeunes couples. Dans la même ligne, nous allons réhabiliter le terrain de sport et rénover les vestiaires. L'entente Somsois, Margerie, Saint-Utin est à la recherche d'un nouveau terrain, faute de place. D'ailleurs, je voudrais profiter de cette réunion, avec un peu de retard, pour remercier la Communauté de communes pour le financement de l'installation du city stade à hauteur de 92.000,00 € et récemment le financement de la rénovation des conduites d'eau potable à hauteur de 200.000,00 € sans elle tous ces investissements ne seraient réalisables. Je me demande si le moment ne serait pas venu aujourd'hui d'inscrire la voirie dans la compétence de la communauté de communes. Sûr ce, il me reste à vous souhaiter une bonne réunion. »

M. le Président souligne que c'est sur un clin d'œil que l'on commence et notre collègue ne manque pas d'humour. Le rêve c'est ce qui fait avancer l'humanité après il y a aussi la réalité mais il faut qu'il y ait la part de rêve dans la vie sinon il n'y a pas de projection, c'est un peu de la monotonie, maintenant on avance pas à pas et on fait en fonction de ce que l'on peut. D'ailleurs on verra dans le compte administratif que celui-ci est impacté par le pacte financier et fiscal et donc c'est un effort déjà de solidarité de territoire qui est fait, qui est extrêmement important, d'ailleurs tout le monde ne le fait pas dans le département de la Marne, loin s'en faut. Enfin bref, on n'est pas là pour parler des autres, plutôt pour parler de nos comptes et des délibérations que l'on doit prendre. Alors il y aura peut-être un petit côté un peu fastidieux au fait que vous allez assister à la navette des sorties et entrées du Président avec la formule rituelle, ça fait partie de l'exercice. Puis par rapport à notre dernière réunion, d'abord vous avez reçu le courrier que j'ai dû envoyer au 1^{er} Ministre, sur ce que l'on appelle le DILICO, ce prélèvement de 253.000,00 €, c'est ce fameux prélèvement qui est fait, qui est paradoxal, on n'a pas encore eu de réponse du 1^{er} Ministre. Aussi j'ai saisi tous les parlementaires, Cédric CHEVALIER, sénateur, il compatissait, mais il s'est quand même engagé auprès du 1^{er} Ministre pour que l'on ait au moins une réponse, parce que l'on n'a pas encore la notification, les arrêtés, toutes les pièces administratives ne sont pas prises mais on sait que l'on est sur la liste. Alors c'est le croisement de deux types de critères, que l'on appelle, quand ils se croisent, des critères synthétiques, c'est un peu technique excusez-moi. En tous les cas ici c'est le croisement du potentiel fiscal et du potentiel financier, ça veut dire que l'on s'est créé des recettes et c'est pour cela que l'on avait développé une économie verte et c'est le

croisement d'indices synthétiques contre le potentiel fiscal de toutes les communes, de la plus pauvre à la moyenne des autres communes de la strate, et donc ça conduit à cette énormité, 253.000,00 € de prélèvements. Peut-être que ça se reproduira encore, on verra l'an prochain, puisque l'on annonce de gros efforts et c'est très facile pour le ministère de l'aménagement et surtout des collectivités locales de prélever sur les communes puisque l'on a quasiment plus de pouvoir de taux, donc on a des dotations qui sont attribuées relativement arbitrairement, les critères sont assez obscurs et puis vous voyez qu'à la faveur d'un amendement, on s'est trouvé éligible à cette mesure alors que dans les mesures précédentes du gouvernement Barnier où il y avait beaucoup plus de prélèvements sur les collectivités, on tenait plus compte du potentiel fiscal des habitants, on était exempté de prélèvement et là le prélèvement se réduit, puisque l'on passe de 5 milliards à 1 milliard. En fait on est dans la liste, on est 250 heureuses communautés à être prélevées, ça c'est la réalité. Alors ce prélèvement va donner lieu à un remboursement semble-t-il, il faut y croire, ça a été annoncé, sur trois exercices budgétaires mais les modalités ne sont pas encore connues et puis il restera 10 % que l'on pourrait requalifier un peu en plaisantant, de frais de garde qui seront reversés à un fonds de péréquation. Enfin on a subi ce prélèvement qui était quand même un peu une surprise il faut le dire, parce qu'on n'a pas pu vraiment trouver des éléments de critères objectifs, alors j'ai écrit au Sénateur, auteur de l'amendement, j'attends toujours sa réponse, peut-être que lui-même ne la connaît pas bien puisqu'en réalité c'est préparé par la DGCL et puis c'est porté par un élu qui se dévoue pour être le porteur de l'amendement et qui n'en maîtrise pas forcément la portée. Enfin la réalité c'est celle du prélèvement et puis ce que l'on peut dire également par rapport à cela c'est qu'il n'y a pas eu d'étude d'impact, ça n'a pas été mesuré. Que l'on participe à un effort je comprends, mais là c'est la hauteur, on nous aurait dit que l'on nous prélevait 50 ou 60.000,00 €, on participe à un effort général mais là on n'est que 250 à porter l'effort, c'est quand même un peu violent et ça nous tombe dessus, on n'a pas l'impression d'être une des communautés les plus riches de la France, je n'ai pas cette impression. On verra la suite et naturellement je vous entretiendrai des réponses qui seront apportées, en tous les cas on en a une qui est une réponse d'intérêt, il y a une prise en compte, il y a une considération, on ne reviendra pas en arrière, il ne faut pas se faire d'illusion mais c'est la seule réponse que nous avons obtenue.

Il est ensuite procédé à l'appel :

LE CONSEIL,

↳ **DESIGNE** Madame Marylène SIMONNET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : MM. FORMET, FORTIN, VEBER, BOUTROY (suppléant de M. DHYÈVRE), DULIEUX, Mme GUÉRY, MM. DELCOMBEL, MATHIEU, Mme FELICETTI, MM. COLLOT, ARVOIS (suppléant de Mme ARMANETTI), PETIT (suppléant de M. MALOU), MAUTRAIT, CHAMPION, GÉRARD, DESANLIS, DANCOT (suppléant de M. MOULIN), Mme GEOFFROY, MM. NOBLET, GAUMONT, Mme SIMONNET, MM. COQUIN, ROYER, CHAVEROU, LOISELET, PASSINHAS, BONETTI, BOUQUET, Mmes RÉOLON, VÉGA, MM. GONTHIER, FONTAINE, Mmes COLSON, SERRE, BAUMEL, M. BEAUJOIN, Mme GOUILLY.

Absents excusés : MM. CAPPÉ, LONCLAS, Mme PARNISARI, MM. THIÉBAULT, COTTON, DESCHAMPS, LANTERNAT, CASTAGNA, Mme KARCENY, M. MOUTON, Mme COLLIN, MM. BURCKEL, TINDILLIÈRE, Mme JACQUEMOT, MM. ROCH, HMISSI, CARDOSO, Mmes PARIS, BERTIN, M. EL GHALLOUSSI, Mme GOLLÈS, M. ERRE.

Absents : MM. NICOLEAUD, TRIOLET, DUCHÊNE, Mme MUNSTER.

13 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ M. CAPPÉ, en l'absence de son suppléant, donne pouvoir à Mme SIMONNET,
- ✓ M. LONCLAS, en l'absence de son suppléant, donne pouvoir à M. FORTIN,
- ✓ M. COTTON, en l'absence de sa suppléante, donne pouvoir à M. GÉRARD,

- ✓ M. DESCHAMPS donne pouvoir à Mme FELICETTI,
- ✓ Mme KARCENY donne pouvoir à M. DESANLIS,
- ✓ M. BURCKEL donne pouvoir à Mme VÉGA,
- ✓ M. TINDILLIÈRE donne pouvoir M. GONTHIER,
- ✓ Mme JACQUEMOT donne pouvoir à Mme COLSON,
- ✓ M. ROCH donne pouvoir à Mme SERRE,
- ✓ M. HMISSI donne pouvoir à Mme BAUMEL,
- ✓ M. CARDOSO donne pouvoir à M. BOUQUET,
- ✓ Mme PARIS donne pouvoir à Mme GOUILLY,
- ✓ Mme BERTIN donne pouvoir à M. FONTAINE.

Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

N°	DÉLIBÉRATIONS	RAPPORTEURS
	<p>Approbation du procès-verbal du Conseil de Communauté du 2 avril 2025</p> <p style="text-align: center;">ADMINISTRATION GÉNÉRALE</p>	
1	Compte-rendu de délégation du Conseil de communauté au Président	Monsieur le Président
	FINANCES	
2	Budget principal – Compte de gestion 2024 du receveur - Avis	Monsieur le Président
3	Budget principal – Compte Administratif 2024 – Vote	Monsieur le Président
4	Budget annexe de l'eau – Compte de gestion 2024 du receveur - Avis	J.P. FORMET
5	Budget annexe de l'eau – Compte Administratif 2024 – Vote	J.P. FORMET
6	Budget annexe de l'assainissement – Compte de gestion 2024 du receveur – Avis	J.P. FORMET
7	Budget annexe de l'assainissement – Compte Administratif 2024 Vote	J.P. FORMET
8	Budget annexe service des déchets ménagers et assimilés - Compte de gestion du receveur 2024 – Avis	D. NOBLET
9	Budget annexe service des déchets ménagers et assimilés - Compte Administratif 2024 - Vote	D. NOBLET
10	Budget annexe T.V.A. « Zone d'Activités Vitry-Marolles – Bois Legras » - Compte de gestion du receveur 2024 - Avis	O. DELCOMBEL
11	Budget annexe T.V.A. « Zone d'Activités Vitry-Marolles – Bois Legras » - Compte Administratif 2024 - Vote	O. DELCOMBEL
12	Budget annexe T.V.A. « Z.A.E. de la Haute-Voie » - Compte de gestion du receveur 2024 - Avis	D. FONTAINE
13	Budget annexe T.V.A. « Z.A.E. de la Haute-Voie » - Compte Administratif 2024 - Vote	D. FONTAINE
14	Budget annexe T.V.A. « Centre d'affaires » - Compte de gestion 2024 du receveur – Avis	R. DESANLIS
15	Budget annexe T.V.A. « Centre d'affaires » - Compte Administratif 2024 - Vote	R. DESANLIS
16	Demande de subvention – AESN 2025 – Travaux de végétalisation des cours des écoles Jules Ferry et Ferdinand Buisson – Budget Principal	Ch. COLSON

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE		
17	Convention d'accueil de citoyens bénévoles aux seins des services	Th. MOUTON
18	Tableau des effectifs – Créations de postes suite au processus promotionnel et aux mouvements du personnel	Th. MOUTON
HABITAT-LOGEMENT		
19	OPAH et OPAH-RU : Attribution de subventions	M. SIMONNET
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
20	Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Initiative Marne Châlons-en-Champagne	Fr. PASSINHAS
21	Soutien en ingénierie – Programme « territoires d'industrie » du Pays Vitryat – 2023/2027	A. RÉOLON
URBANISME		
22	Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de COUVROT – Bilan de mise à disposition et approbation	J.P. FORMET
23	Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de BIGNICOURT-SUR-MARNE – Bilan de mise à disposition et approbation	O. DELCOMBEL
24	Zone d'Activités Economiques de la Haute-Voie – Cession d'un terrain aux ambulances et taxis de la Moivre	R. MAUTRAIT
MARCHÉS PUBLICS		
25	Création d'un groupement de commandes pour des prestations d'assurances – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes et des marchés correspondants	R. MAUTRAIT
26	Acquisition d'une benne à ordures ménagères – Acquisition d'un camion de 26 tonnes équipé d'une grue et d'un bras de levage – Recours à l'UGAP	D. NOBLET
DECHETS		
27	Prise en charge des déchets issus des articles de bricolage et jardin	D. NOBLET
SIG		
28	Avenant n°2 à la convention de partenariat technique et financier pour la mise en œuvre d'un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)	J.P. FORMET

Après lecture du rapporteur, il est fait état des débats et de la décision du Conseil Communautaire pour chaque délibération.

**LE CONSEIL,
à l'unanimité,**

 **ADOpte** le procès-verbal du Conseil de Communauté du 2 avril 2025.

Délibération n°1 : Administration Générale – Compte-rendu des délégations du conseil de communauté au Président

Le Conseil Communautaire

↳ **PREND CONNAISSANCE** du compte-rendu des délégations du Conseil de Communauté au Président.

Délibération n°2 : Finances – Budget principal – Compte de gestion 2024 du receveur - Avis

Le Conseil Communautaire
à l'unanimité,

↳ **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Délibération n°3 : Finances – Budget principal – Compte administratif 2024 - Vote

Hors la présence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET et sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE qui fait procéder au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

↳ **DONNE** acte à Monsieur Jean-Pierre BOUQUET de la présentation du compte administratif 2024 du budget principal de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER, lequel se résume ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024				
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
		(colonne 1)	(colonne 2)	(colonne 2 - colonne 1)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2024	19 158 770,16 €	19 860 122,16 €	701 352,00 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		2 268 636,87 €	2 268 636,87 €
	Résultat à affecter	19 158 770,16 €	22 128 759,03 €	2 969 988,87 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2024	3 008 021,03 €	3 458 584,57 €	450 563,54 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)	658 309,09 €		-658 309,09 €
	Solde global d'exécution	3 666 330,12 €	3 458 584,57 €	-207 745,55 €
RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2024	Fonctionnement			
	Investissement	18 161,50 €		-18 161,50 €
Résultat cumulés 2024 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		22 843 261,78 €	25 587 343,60 €	2 744 081,82 €
Reprise anticipée	Prévision d'affectation en Réserves (invest. 1068)			225 907,05 €
	Report en fonctionnement En 002 en recettes			2 744 081,82 €
	Report en investissement En 001 en dépenses			207 745,55 €

↳ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

↳ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

↳ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

↳ **APPROUVE** le compte administratif 2024 tel que présenté ;

↳ **CONSTATE** que la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2024 est conforme aux résultats exposés ci-dessus pour les deux sections.

➤ **CONSIDERE** l'excédent de fonctionnement pour un montant **de 2.744.081,82 €** ;

➤ **CONSTATE** que la section d'investissement fait apparaître :

- un solde négatif de	207.745,55 €
- un solde des restes à réaliser négatif de	18.161,50 €
et entraîne un besoin de financement	225.907,05 €

➤ et **DECIDE** d'inscrire :

- au compte 1068 « affectation en réserve »	225.907,05 €
- au compte R.002 « excédent de fonctionnement reporté »	2.744.081,82 €
- au compte D.001 « solde d'exécution positif d'investissement »	207.745,55 €

Délibération n°4 : Finances – Budget annexe de l'eau – Compte de Gestion 2024 du receveur - Avis

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

➤ **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget annexe de l'eau, dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Délibération n°5 : Finances – Budget annexe de l'eau – Compte administratif 2024-Vote

Hors la présence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET et sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE qui fait procéder au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

➤ **DONNE** acte à Monsieur Jean-Pierre BOUQUET de la présentation du compte administratif 2024 du budget annexe de l'eau de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER, lequel se résume ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
		(colonne 1)	(colonne 2)	(colonne 2 - colonne 1)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2024	659 395,11 €	871 032,36 €	211 637,25 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		1 784 259,13 €	1 784 259,13 €
	Résultat à affecter	659 395,11 €	2 655 291,49 €	1 995 896,38 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2024	1 373 342,43 €	1 511 112,26 €	137 769,83 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)	96 058,59 €		-96 058,59 €
	Solde global d'exécution	1 469 401,02 €	1 511 112,26 €	41 711,24 €
RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2024	Fonctionnement			
	Investissement	129 096,79 €		-129 096,79 €
Résultat cumulés 2024 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		2 257 892,92 €	4 166 403,75 €	1 908 510,83 €
Reprise anticipée	Prévision d'affectation en Réserves (invest. 1068)			-87 385,55 €
	Report en fonctionnement En 002 en recettes			1 908 510,83 €
	Report en investissement En 001 en recettes			41 711,24 €

- ↪ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ↪ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- ↪ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- ↪ **APPROUVE** le compte administratif 2024 tel que présenté ;
- ↪ **CONSTATE** que la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2025 est conforme aux résultats exposés ci-dessus pour la section d'exploitation,
- ↪ **CONSIDERE** l'excédent de fonctionnement pour un montant de **1.908.510,83 €** ;
- ↪ **CONSTATE** que la section d'Investissement fait apparaître :
 - un excédent de clôture de 41.711,24 €
 - un solde des restes à réaliser de 129.096,79 €
 - soit un besoin de financement de 87.385,55 €
- ↪ **DECIDE** d'inscrire :
 - au compte R 1068 « Affectation en réserve » : 87.385,55 €
 - au compte R.001 « Solde d'excédent reporté » : 41.711,24 €
 - au compte R.002 « Excédent d'exploitation reporté » : 1.908.510,83 €

Délibération n°6 : Finances – Budget annexe de l'assainissement – Compte de gestion 2024 du receveur - Avis

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

- ↪ **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement, dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Délibération n°7 : Finances – Budget annexe de l'assainissement – Compte administratif 2024 - Vote

Hors la présence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET et sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE qui fait procéder au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

- ↪ **DONNE** acte à Monsieur Jean-Pierre BOUQUET de la présentation du compte administratif 2024 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER, lequel se résume ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024				
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
		(colonne 1)	(colonne 2)	(colonne 2 - colonne 1)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2024	1 132 526,79 €	1 686 540,44 €	554 013,65 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		330 143,55 €	330 143,55 €
	Résultat à affecter	1 132 526,79 €	2 016 683,99 €	884 157,20 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2024	1 449 718,97 €	1 291 726,43 €	-157 992,54 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)	273 754,43 €		-273 754,43 €
	Solde global d'exécution	1 723 473,40 €	1 291 726,43 €	-431 746,97 €
RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2024	Fonctionnement			
	Investissement	77 500,27 €		-77 500,27 €
Résultat cumulés 2024 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		2 933 500,46 €	3 308 410,42 €	374 909,96 €
Reprise anticipée	Prévision d'affectation en Réserves (invest. 1068)			-509 247,24 €
	Report en fonctionnement En 002 en recettes			374 909,96 €
	Report en investissement En 001 en dépenses			-431 746,97 €

- ⇒ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ⇒ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- ⇒ **APPROUVE** le compte administratif 2024 tel que présenté ;
- ⇒ **CONSTATE** que la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2024 est conforme aux résultats exposés ci-dessus ;
- ⇒ **CONSIDERE** l'excédent de fonctionnement pour un montant de **374.909,96 €** ;
- ⇒ **CONSTATE** que la section d'investissement fait apparaître :
 - un solde négatif de 431.746,97 €
 - des restes à réaliser à hauteur de 77.500,27 €
 - entraînant un besoin de financement de 509.247,24 €
- ⇒ **DECIDE** d'inscrire :
 - au compte 1068 « affectation en réserves » 509.247,24 €
 - au compte R.002 « excédent de fonctionnement reporté » 374.909,96 €
 - au compte D.001 « Solde d'exécution négatif d'investissement » : 431.746,97 €

Délibération n°8 : Finances – Budget annexe service des déchets ménagers et assimilés – Compte de gestion du receveur 2024 - Avis

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

- ⇒ **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe service des déchets ménagers et assimilés, dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Délibération n°9 : Finances – Budget annexe service des déchets ménagers et assimilés – Compte administratif 2024 - Vote

Hors la présence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET et sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE qui fait procéder au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

☞ **DONNE** acte à Monsieur Jean-Pierre BOUQUET de la présentation du compte administratif 2024 du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER, lequel se résume ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024				
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
		(colonne 1)	(colonne 2)	(colonne 2 - colonne 1)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2024	3 495 903,87 €	3 895 202,93 €	399 299,06 €
	Résultats antérieurs repartés (ligne 002)		581 553,81 €	581 553,81 €
	Résultat à affecter	3 495 903,87 €	4 476 756,74 €	980 852,87 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2024	745 727,68 €	225 947,50 €	-519 780,18 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)		221 305,66 €	221 305,66 €
	Solde global d'exécution	745 727,68 €	447 253,16 €	-298 474,52 €
RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2024	Fonctionnement			
	Investissement			0,00 €
Résultat cumulés 2024 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		4 241 631,55 €	4 924 009,90 €	682 378,35 €
Reprise anticipée	Prévision d'affectation en Réserves (inv est. 1068)			298 474,52 €
	Report en fonctionnement En 002 en recettes			682 378,35 €
	Report en investissement En 001 en dépenses			-298 474,52 €

☞ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

☞ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

☞ **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

☞ **APPROUVE** le compte administratif 2024 tel que présenté ;

☞ **CONSTATE** que la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2025 est conforme aux résultats exposés ci-dessus ;

☞ **CONSIDÈRE** l'excédent de fonctionnement pour un montant de **980.852,27 €** ;

☞ **CONSIDÈRE** le déficit d'investissement pour un montant de **298.474,52 €** y compris les restes à réaliser se décomposant ainsi :

- un solde déficit de clôture de **298.474,52 €**
- un solde des restes à réaliser de **0,00 €**

entraînant un besoin de financement de **298.474,52 €**

↳ **DÉCIDE** d'inscrire :

- au compte 1068 « affectation en réserve » : **298.474,52 €**
- au compte D.001 « Solde d'excédent d'investissement reporté » : **298.474,52 €**
- au compte R.002 « excédent de fonctionnement reporté » : **682.378,35 €**

Délibération n°10 : Finances – Budget annexe TVA « Zone d'Activités Vitry-Marolles – Bois Legras » - Compte de gestion du receveur 2024 - Avis

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

↳ **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe T.V.A « Zone d'activités VITRY-MAROLLES - BOIS LEGRAS », dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Délibération n°11 : Finances – Budget annexe TVA « Zone d'Activités Vitry-Marolles – Bois Legras » - Compte administratif 2024 - Vote

Hors la présence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET et sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE qui fait procéder au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳ **DONNE ACTE** à Monsieur Jean-Pierre BOUQUET de la présentation du compte administratif 2024, lequel se résume ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024				
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
		(colonne 1)	(colonne 2)	(colonne 2 - colonne 1)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2024	482 723,67 €	366 123,59 €	-116 600,08 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		173 172,15 €	173 172,15 €
	Résultat à affecter	482 723,67 €	512 966,63 €	56 572,07 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2024	237 430,11 €	191 942,25 €	-45 487,86 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)		176 584,92 €	176 584,92 €
	Solde global d'exécution	237 430,11 €	368 527,17 €	131 097,06 €
RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2024	Fonctionnement			
	Investissement			0,00 €
Résultat cumulés 2024 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		720 153,78 €	516 532,02 €	187 669,13 €
Reprise anticipée	Prévision d'affectation en Réserves (inv est. 1068)			
	Report en fonctionnement En 002 en recettes			56 572,07 €
	Report en investissement En 001 en recettes			131 097,06 €

- ↪ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ↪ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- ↪ **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- ↪ **APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget annexe T.V.A. « Zones d'Activités VITRY-MAROLLES - BOIS LEGRAS » tel que présenté ;
- ↪ **CONSTATE** que la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2024 est conforme aux résultats exposés ci-dessus ;
- ↪ **CONSIDÈRE** l'excédent de fonctionnement pour un montant de 56.572,07 € ;
- ↪ **CONSIDÈRE** l'excédent d'investissement pour un montant de 131.097,06 €, y compris les restes à réaliser se décomposant ainsi :
 - un solde excédentaire de clôture de 131.097,06 €
 - un solde de reste à réaliser de 0,00 €
- ↪ **DÉCIDE** d'inscrire :
 - au compte R.002 « Excédent de fonctionnement reporté » **56.572,07 €**
 - au compte R.001 « Excédent d'investissement reporté » : **131.097,06 €**

Délibération n°12 : Finances – Budget annexe TVA « ZAE de la Haute-Voie » - Compte de gestion du receveur 2024 – Avis

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳ **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe T.V. « Z.A.E. de la Haute Voie », dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Délibération n°13 : Finances – Budget annexe TVA « ZAE de la Haute-Voie » - Compte administratif 2024 – Vote

M. le Président : Monsieur le rapporteur, vous pourriez peut-être nous faire le point sur les opérations de cessions actuellement engagées.

M. FONTAINE répond que sur les cessions, déjà sur celles-ci, tous nos collègues sont avisés vu que nous avons délibéré pour la cession des terrains, notamment pour les ambulances, pour BARJANE, là aussi ça a été voté, tout le monde a en mémoire 20,00 € H.T. le m² pour les deux. Alors une chose Monsieur le Président, je soulignerai quand même que ces rentrées d'argent prévues vont servir non pas à la Communauté de communes immédiatement, mais à la rénovation surtout de la zone d'activités car les dégradations que nous avons subi plusieurs fois dans cette zone d'activités, vous avez pu voir que certaines dépenses d'ailleurs ont été effectuées, c'est-à-dire que là il y a une voirie qui nous pénalise justement dans le budget vert, parce que les voiries ne sont pas reconnues comme étant du budget vert, mais vous avez pu voir qu'il y a 75.000,00 € pour 25 mètres, donc tout cela est prévu aussi. Aujourd'hui nous attendons, tout cela c'est devant les notaires, et il faut le souligner, il y a une attente qui est aussi difficile, pénible pour nous, c'est avec les géomètres parce qu'évidemment à chaque fois il faut redéfinir les parcelles, on passe par un marché public. J'avoue que c'est quand même pénible d'attendre tout cela, mais je crois que nos notaires sont surchargés, ce qui veut dire quand même qu'il y a une certaine activité sur notre territoire, la preuve c'est qu'ils ont du travail, donc c'est bien quelque part mais c'est aussi pénalisant, mais aujourd'hui nous avons recadré les choses. Il y a des demandes, nous sommes même poussés, nous sommes sollicités en ce moment par BARJANE, tout le monde s'interroge, mais ça a été signalé lors de la commission du développement économique mais tous les trois jours l'entreprise nous téléphone mais c'est bon c'est arrêté avec les notaires des deux parties.

Hors la présence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET et sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FORMET qui fait procéder au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
à l'unanimité

↳ **DONNE** acte à Monsieur Jean-Pierre BOUQUET de la présentation du compte administratif 2024, lequel se résume ainsi :

BUDGET ANNEXE ZAC DE LA HAUTE VOIE				
FICHE DE CALCUL DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024				
COMPTE ADMINISTRATIF 2024				
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
		(colonne 1)	(colonne 2)	(colonne 2 - colonne 1)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2024	368 805,19 €	827 270,11 €	458 464,92 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)			0,00 €
	Résultat à affecter	368 805,19 €	827 270,11 €	458 464,92 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2024	1 652 975,24 €	1 802 245,17 €	149 269,93 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)	2 366 669,31 €		-2 366 669,31 €
	Solde global d'exécution	4 019 644,55 €	1 802 245,17 €	-2 217 399,38 €
RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2024	Fonctionnement			
	Investissement			0,00 €
Résultat cumulés 2024 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		4 388 449,74 €	2 629 515,28 €	-1 758 934,46 €
Reprise anticipée	Prévision d'affectation en Réserves (inv est. 1068)			458 464,92 €
	Report en fonctionnement En 002 en recettes			
	Report en investissement En 001 en recettes			-2 217 399,38 €

↪ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

↪ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

↪ **APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget annexe T.V.A. « Z.A.E. de la Haute Voie » tel que présenté ;

↪ **CONSIDERE** l'excédent de fonctionnement pour un montant de **458.464,92 €**

↪ **CONSTATE** que la section d'investissement fait apparaître :

- un solde négatif de **2.217.399,38 €**
- entraînant un besoin de financement de **2.217.399,38 €**

↪ **DECIDE** d'inscrire :

- au compte 1068 « affectation en réserves » **458.464,92 €**
- au compte D.001 « Solde d'exécution négatif d'investissement » : **2.217.399,38 €**

Délibération n°14 : Finances – Budget annexe TVA « Centre d'affaires » - Compte de gestion 2024 du receveur - Avis

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

↪ **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe T.V.A « Centre d'affaires », dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Délibération n°15 : Finances – Budget annexe TVA « Centre d'affaires » - Compte administratif 2024 - Vote

Hors la présence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET et sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE qui fait procéder au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
à l'unanimité

☞ **DONNE** acte à Monsieur Jean-Pierre BOUQUET de la présentation du compte administratif 2024, lequel se résume ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024				
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
		(colonne 1)	(colonne 2)	(colonne 2 - colonne 1)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2024	67 892,08 €	76 848,14 €	8 956,06 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		2 646,42 €	2 646,42 €
	Résultat à affecter	67 892,08 €	79 494,56 €	11 602,48 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2024	20 171,97 €	25 805,77 €	5 633,80 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)	14 711,77 €		-14 711,77 €
	Solde global d'exécution	34 883,74 €	25 805,77 €	-9 077,97 €
RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2024	Fonctionnement			
	Investissement			0,00 €
Résultat cumulés 2024 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		102 775,82 €	105 300,33 €	2 524,51 €
Reprise anticipée	Prévision d'affectation en Réserves (invest. 1068)			9 077,97 €
	Report en fonctionnement En 002 en recettes			2 524,51 €
	Report en investissement En 001 en dépenses			-9 077,97 €

☞ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

☞ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

☞ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

☞ **APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget annexe T.V.A. « Centre d'Affaires » tel que présenté ;

☞ **CONSTATE** que la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2024 est conforme aux résultats exposés ;

☞ **CONSIDERE** l'excédent de fonctionnement pour un montant de **2.524,51 €**

☞ **CONSTATE** que la section d'investissement fait apparaître :

- un déficit de clôture de	9.077,97 €
- un solde des restes à réaliser de	0,00 €
- soit un besoin de financement de	9.077,97 €

↳ **CONSTATE** que la section d'investissement fait apparaître un solde négatif de : **9.077,97 €**

↳ **DECIDE** d'inscrire :

- au compte R 1068 « affectation en réserve »	:	9.077,97 €
- au compte R.002 « Solde d'exécution positif de fonctionnement »	:	2.524,51 €
- au compte D.001 « Solde d'exécution d'investissement reporté »	:	9.077,97 €

M. le Président remercie tous les services qui ont travaillé pour préparer tout cet ouvrage, ceux qui ont mis en œuvre, particulièrement la direction générale, la direction des finances pour tout ce travail.

Délibération n°16 : Finances – Demande de subvention – AESN 2025 – Travaux de végétalisation des cours des écoles Jules Ferry et Ferdinand Buisson – Budget Principal

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

↳ **SOLLICITE** les concours financiers de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le projet précité, au taux le plus élevé possible ;

↳ **ARRETE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 158.632,94 €

Financeurs :

AESN (80,00 %) : 126.906,35 €

Autofinancement (20,00 %) : 31.726,59 €

↳ **ENGAGE** la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER à réaliser cette opération ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer la demande de subvention ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toute autre subvention auprès des financeurs pour cette opération ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération n°17 : Personnel Communautaire – Convention d'accueil de citoyens bénévoles aux seins des services

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

↳ **ACCEPTTE** le principe d'accueil de collaborateurs bénévoles au sein des services de la Communauté de communes ;

↳ **APPROUVE** le projet de convention d'accueil de citoyens bénévoles auprès des services ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions individuelles avec chaque collaborateur bénévole qui souhaitera participer au service public.

Délibération n°18 : Personnel Communautaire – Tableau des effectifs – Créations de postes suite au processus promotionnel et aux mouvements du personnel

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↪ **DECIDE** de la création des postes à temps complet figurant dans le tableau ci-dessus ainsi que les deux postes d'ingénieurs territoriaux et un poste d'adjoint technique territorial ;
- ↪ **MODIFIE** et **APPROUVE** en conséquence le tableau des effectifs ;
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ces emplois ;
- ↪ **DIT** que les crédits nécessaires à ces nominations et recrutements seront inscrits au budget 2025 et aux budgets suivants.

Délibération n°19 : Habitat – Logement – OPAH et OPAH-RU : Attribution de subventions

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↪ **ALLOUE** les subventions suivantes, dans le cadre de l'O.P.A.H. de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER :

Ci-après :

- **1 207,00 €** à DUARTE Marcel
- **1 048,00 €** à PRUVOST Evelyne
- **8 250,00 €** à ZRELLI Omar et CURFS Anne
- **2 342,50 €** à PUCHACZ Marie Claire

Soit un montant d'aide de : **12 847,50 €**

- ↪ **ALLOUE** les subventions suivantes, dans le cadre de l'O.P.A.H.-R.U. de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER :

Ci-après :

- **7 685,50 €** à LONGUEVILLE David

Soit un montant d'aide de : **7 685,50 €**

- ↪ **PRECISE** que, lors de ce CoTech, le montant des subventions allouées par nos partenaires dans le cadre de l'OPAH se répartissent comme suit :

	ANAH	Région	CCVCD
Total OPAH	71 493,00 €	10 592,50 €	12 847,50 €
Total OPAH RU	63 000,00 €	7 685,50 €	7 685,50 €
Total Général	134 493,00 € Soit 78 % des aides versées.	18 278,00 € Soit 10 % des aides versées.	20 533,00 € Soit 12 % des aides versées.

- ↪ **DIT** que les subventions seront versées aux intéressés à la fin des travaux sur présentation de pièces justifiant de l'acquittement des factures ;
- ↪ **DIT** que la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER sollicitera la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS dans le cadre de la convention de financement et selon les modalités qui y sont énoncées.

Délibération n°20 : Développement Economique – Renouvellement de la convention de partenariat avec l’association Initiative Marne Châlons-en-Champagne

M. le Président souligne que chacun mesure ici l’utilité de ce partenariat avec l’association Initiative Marne, il s’agit de désigner un de nos représentants, le nom de Daniel FONTAINE a été avancé, je me dois de me tourner vers l’assemblée pour demander s’il n’y a pas d’autres candidatures ? Visiblement il n’y en a pas. Il n’y a pas de demande de vote à bulletin secret ? Il n’y en a pas. Monsieur Daniel FONTAINE est candidat, il confirme, c’est aussi important de savoir, quand même. C’est ce que l’on appelle la question du consentement.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l’unanimité,

- ↳ **APPROUVE** le renouvellement du partenariat avec l’association Initiative Marne Châlons-en-Champagne ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec l’association Initiative Marne, conformément au projet de convention ;
- ↳ **DESIGNE** Monsieur Daniel FONTAINE, Premier Vice-Président en charge du développement économique, pour représenter la Communauté de Communes au sein de l’association ;
- ↳ **DIT** que les crédits sont inscrits aux budgets 2025 et le seront aux suivants.

Délibération n°21 : Développement Economique – Soutien en ingénierie Programme « territoires d’industrie » du Pays Vitryat – 2023/2027

Mme RÉOLON souligne que tous les territoires n’ont pas été labellisés « territoire d’industrie », donc nous on l’a été, il y a aussi Epernay, Sézanne, enfin il y a d’autres territoires bien sûr. Mais sachez que c’est quand même une volonté de faire en sorte de porter la réindustrialisation dans certains territoires qui ont connu vraiment une forte activité au niveau de l’industrie, et donc il y a surtout trois axes qui sont prioritaires dans cette démarche, c’est l’emploi, la formation, la mobilité, comme vous le savez il y a de gros problèmes de mobilité pour aller vers l’emploi surtout pour les personnes les plus éloignées de l’emploi et il y a aussi l’accompagnement des entreprises, d’avoir aussi une vision à 360° des besoins des entreprises, d’où la nécessité d’avoir une personne en l’occurrence l’agente qui a été recrutée a un parcours très intéressant puisqu’elle est ingénieure d’industrie. Elle a notamment travaillé dans les industries du bois à Epernay et donc cette culture lui permet d’aller au-devant des besoins des entreprises et d’en recueillir ce dont vraiment ils ont besoin et comment on peut les aider et les accompagner. Par exemple : les panneaux photovoltaïques qui sont préconisés également et qui peuvent être apportés en accompagnement et en aide ; il y a aussi des études, il y a eu notamment des petits-déjeuners, peut-être qu’un certain nombre d’entre vous y ont assisté, qui font connaître l’industrie. On se rend compte que l’industrie aujourd’hui est méconnue et qu’elle mérite d’être plus connue et plus reconnue aussi, parce que les métiers ont beaucoup changé, les compétences demandées ont énormément évolué aussi. Donc tout cet accompagnement et toute cette meilleure connaissance des industries permettront je pense à faire en sorte que des jeunes, des moins jeunes, puissent se rediriger vers l’industrie qui souffre souvent d’une image un peu détériorée. Par exemple une formation d’accompagnement qui se déroule au sein du GRETA de la Marne à Vitry-le-François, avec en partenaire l’institut de soudure, donc ces deux organismes de formation se sont alliés pour proposer une formation qui corresponde vraiment aux attentes des entreprises. Il y a donc aujourd’hui 8 stagiaires qui sont engagés dans ce processus de formation depuis le 27 janvier, cette action de formation se terminera le 11 juillet, il y a des heures en centre de formation et des heures en entreprise, dans les entreprises qui sont partenaires, (l’entreprise MAILLOT-WATY à Chavanges, BIO FORET SOLUTION à Norrois, ACTEMIUM, ARCELLOR MITTAL, GIBEAUX et dernièrement viennent de rentrer dans ce dispositif les entreprises BIGARD et MTC à Pogny). Ces personnes vont passer à la fin un certificat de qualification professionnelle

en soudage industriel et également des licences de soudure qui permettent d'avoir des compléments et des qualifications plus pointues dans le domaine (du soudage), il y a les soudages TIG, MIG. Tout le monde connaît le soudage conventionnel mais il y a d'autres licences, d'autres typologies de soudage qui sont très pointues sur l'acier, mais pas seulement, sur bon nombre d'aciers très différents et qui demandent des expertises vraiment très pointues. Cette formation a donc le mérite aussi d'être adaptée aux besoins de chacune des entreprises, donc ça veut dire que la formation est personnalisée aussi et correspond bien, les besoins ont été étudiés en amont pour que les deux organismes de formation puissent répondre au plus près des besoins de ces entreprises. Et je sais que bientôt une autre formation va peut-être voir le jour, puisque nous avons aussi des besoins sur notre territoire en opérateur de maintenance et donc la prochaine étape sera peut-être de monter une formation pour opérateur de maintenance parce que les besoins sont aussi repérés dans cet axe-là et c'est important, donc grâce à territoire d'industrie nous pouvons aujourd'hui proposer différents axes qui se déploient et donc tout le monde travaille très largement. Sachez que c'est quand même 100 millions d'€, donc ce n'est pas rien et donc il faut que nous en profitions parce que le train ne passe qu'une fois, si on rate le train, il ne repasse pas.

M. le Président remercie Madame le Rapporteur. C'est un train dénommé Désir, c'est le désir d'emploi et d'industrie. En tous les cas merci pour la maîtrise du sujet et l'illustration, ça le méritait.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↳ **APPROUVE** le soutien en ingénierie pour le suivi des projets du Territoire d'industrie du Pays Vitryat pour la période 2023-2027 dont la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER fait partie ;
- ↳ **APPROUVE** la participation de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER au financement du poste de Chef-fe de projet selon les modalités financières précisées ci-dessus, subvention de l'État déduite ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer une convention à intervenir avec les Présidents des deux autres EPCI (Communauté de Communes des Côtes de Champagne et Val de Saulx et la Communauté de Communes du Perthois Bocage et Der) qui validera la clé de répartition et les modalités de remboursement envers la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER.

Délibération n°22 : Urbanisme : Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de COUVROT – Bilan de mise à disposition et approbation

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↳ **APPROUVE** le bilan de la mise à disposition du public tel qu'il a été présenté par Monsieur le Président en confirmant que la concertation relative au projet de modification simplifiée du PLU de COUVROT s'est déroulée conformément aux modalités prévues ;
- ↳ **APPROUVE** le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de COUVROT ;
- ↳ **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de COUVROT et au service urbanisme de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE et DER pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. ;
- ↳ **DIT** que le dossier de modification simplifiée du PLU sera tenu à disposition du public en mairie de COUVROT et au service urbanisme de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE et DER ;
- ↳ **DIT** que les dépenses ainsi engendrées seront inscrites au budget correspondant.

Délibération n°23 : Urbanisme : Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de BIGNICOURT-SUR-MARNE – Bilan de mise à disposition et approbation

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↳ **APPROUVE** le bilan de la mise à disposition du public tel qu'il a été présenté par Monsieur le Président en confirmant que la concertation relative au projet de modification simplifiée du PLU de BIGNICOURT-SUR-MARNE s'est déroulée conformément aux modalités prévues ;
- ↳ **APPROUVE** le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de BIGNICOURT-SUR-MARNE ;
- ↳ **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de BIGNICOURT-SUR-MARNE et au service urbanisme de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE et DER pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- ↳ **DIT** que le dossier de modification simplifiée du PLU sera tenu à disposition du public en mairie de BIGNICOURT-SUR-MARNE et au service urbanisme de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE et DER ;
- ↳ **DIT** que les dépenses ainsi engendrées seront inscrites au budget correspondant.

Délibération n°24 : Urbanisme : Zone d'Activités Economiques de la Haute-Voie – Cession d'un terrain aux ambulances et taxis de la Moivre

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↳ **APPROUVE** la cession d'une emprise d'environ un hectare (surface à parfaire ou à diminuer par un géomètre) à prélever sur les parcelles cadastrées section ZS nos 66 et 81 sises rue Georges Charpak à LOISY-SUR-MARNE à la SCI G3S, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, au prix de 20,00 € H.T./m², dans les conditions énoncées ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à cette affaire ;
- ↳ **DIT** que la recette ainsi engendrée sera inscrite au budget correspondant.

Délibération n°25 : Marchés Publics : Création d'un groupement de commandes pour des prestations d'assurances – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes et des marches correspondants

M. PETIT demande si l'ensemble des communes ne pourraient pas être associées à ce groupement de commande ?

M. le Président répond que sur le principe ça peut se faire évidemment mais ça doit faire l'objet d'une délibération spécifique puisqu'il faut le préparer. D'ailleurs on a déjà évoqué en Bureau ces questions, même d'ailleurs dans le prolongement du pacte financier et fiscal, il y a toute une série d'actions, en particulier du travail d'ingénierie pour passer des marchés. Mais bon il faut que l'on y travaille, il faut y réfléchir. L'idée est retenue, c'est une bonne suggestion.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↳ **ADHÈRE** au groupement de commandes portant sur des prestations de couverture en assurance ;
- ↳ **ACCEPTE** la désignation de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER en tant que coordonnateur du groupement ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement ;

- ✚ **AUTORISE** le coordonnateur à procéder à la préparation et la mise en œuvre de la procédure de passation de la consultation et, le cas échéant, à ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour la procédure dont il a la charge ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés correspondants à hauteur des besoins propres de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER ainsi que toute pièce relative à leur exécution ;
- ✚ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets primitifs 2026 et suivants.

Délibération n°26 : Marchés Publics : Acquisition d'une benne à ordures ménagères Acquisition d'un camion de 26 tonnes équipé d'une grue et d'un bras de levage - Recours à l'UGAP

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

- ✚ **SE PRONONCE** favorablement sur l'achat d'une benne à ordures ménagères et d'un camion de 26 tonnes équipé d'une grue et d'un bras de levage ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec les documents afférents à ces achats ;
- ✚ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025 et suivants.

Délibération n°27 : Déchets : Prise en charge des déchets issus des articles de bricolage et jardin

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à confier au SYVALOM la signature et la gestion du Contrat territorial pour les articles de bricolage et de jardin (A.B.J.) pour le compte de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER avec l'ensemble des éco-organismes désignés ;
- ✚ **AUTORISE** le SYVALOM à percevoir des éco-organismes les soutiens prévus par l'agrément et à les reverser dans les mêmes conditions, selon le même barème, à la Communauté de Communes sur justificatif. Pour permettre le calcul de ces soutiens, la Communauté de Communes s'engage à transmettre au SYVALOM les tonnages mensuels concernés ainsi que les justificatifs des modes de traitement des déchets collectés.

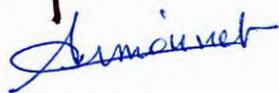
Délibération n°28 : SIG : Avenant n°2 à la convention de partenariat technique et financier pour la mise en œuvre d'un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

- ✚ **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention pour le lancement d'un P.C.R.S. ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant n°2 et tout autre document relatif à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H50.

La secrétaire de séance,



Marylène SIMONNET



Le Président,



Jean-Pierre BOUQUET